



Rentrée 2018



E-mail : 0521032p@ac-reims.fr
<http://www.lyceecdg52.com>

L'affectation dans le lycée est indépendante des renseignements portés sur cette fiche ; l'inscription en EPS 5h se fera après affectation selon les critères retenus par le lycée.

FICHE DE CANDIDATURE : ENSEIGNEMENT EXPLORATION EPS

NOM : Prénom :

Projet et motivation :

Motivation pour cet enseignement et projet professionnel (le cas échéant) :

Pratiques sportives :

Pratiques UNSS (exemples : participations sur le cursus collège / différentes APSA...) :

Expériences en clubs (exemples : activités / niveau de pratique / arbitrage / bénévolat...) :

Loisirs sportifs :

Signatures de l'élève :

des parents :

Avis du professeur d'EPS et/ou du professeur principal de 3^{ème} (en appui sur les résultats dans toutes les matières et sur la capacité à gérer la pratique sportive et la scolarité) :

Favorable Réservé Défavorable

En cas d'avis Réservé ou Défavorable, merci de préciser le motif :

Cachet du collège d'origine

*Cette fiche est à retourner complétée au lycée avant le 15 juin 2018.
Les candidats auront la réponse au moment de leur inscription administrative au lycée.*

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION EPS AU LYCEE Ch. DE GAULLE

Une formation qui allie des pratiques sportives variées (activités de pleine nature, athlétiques, nautiques, les sports collectifs) et une réflexion sur celles-ci.

Par exemple :

Apport de connaissances liées à la biologie, aux évolutions techniques et à l'éthique

Utilisation d'outils technologiques utiles à la communication, la mesure, la sécurité, la création, l'observation, etc.

Réalisation de projets individuels ou collectifs dans différents champs : l'organisation, l'animation, l'entraînement, la recherche...

Sensibilisation aux formations et aux qualifications liées aux métiers de l'enseignement, du sport, de l'animation, de la sécurité, du paramédical...

Par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques, l'apport de connaissances pluridisciplinaires, l'usage d'outils technologiques et la réalisation de projets, cet enseignement exploratoire d'EPS a pour vocation de faire découvrir aux élèves :

- De nouveaux domaines (santé, sport, commerce, information, sécurité, spectacle...)
- Des parcours de formation et des champs professionnels
- Des activités professionnelles auxquelles elles correspondent.

Horaires :

5 heures par semaine en complément des 2 heures d'EPS obligatoires en seconde (pas d'enseignement de SES/PFEG)

La participation à l'association sportive de l'établissement est recommandée avec l'esprit de cet enseignement.

Qualités requises :

- Une motivation concernant tous les domaines liés à un éventail large d'activités sportives et artistiques.
- Une condition physique et une volonté permettant de suivre avec efficacité les 5 heures hebdomadaires prévues à l'emploi du temps.

Poursuites d'études :

L'enseignement d'exploration en EPS se poursuit par l'enseignement de complément en EPS en première et terminale en filières scientifique et technologique.

